

LE NATIONALISME RÉGIONAL : UNE MENACE POUR L'EUROPE ET LA BELGIQUE ?

Le raz-de marée nationaliste annoncé par les sondages n'a pas eu lieu lors des élections européennes, même si certains scores sont élevés. Les nationalistes de tout poil obtiennent 110 sièges sur 751 au Parlement européen, soit 50 % d'eurodéputés en plus par rapport à 2014. À l'opposé, en Belgique, personne n'a vu venir le Vlaams Belang qui passe de 3 à 18 sièges au Parlement fédéral, alors que la N-VA recule de 7 sièges tout en se maintenant avec 25 élus. Les nationalismes régionaux présentent-ils un réel risque d'éclatement pour l'Europe ? Et pour la Belgique ? Un sujet d'actualité alors que l'Europe patine et que les négociations pour la formation d'un gouvernement fédéral chez nous s'annoncent ardues¹.

L'OMNIPRÉSENCE DES NATIONALISMES RÉGIONAUX EN EUROPE

Deux types de nationalismes sont particulièrement présents en Europe actuellement :

- **Ethnique**, fondé sur un héritage culturel et génétique (par exemple, le nazisme, les nationalismes corses et basques au temps de la lutte armée, le Vlaams Belang et les « Flamands de souche »). Il s'agit d'un nationalisme basique, voire archaïque !
- **Culturel ou « ouvert »** : l'appartenance à la nation passe par le partage de certaines valeurs et de la langue. Il est nécessaire, pour s'intégrer, de parler la langue (par exemple, la N-VA dont l'originalité est de définir la nation flamande comme ouverte).

On observe quatre grandes tendances en Europe qui expliquent le succès et l'omniprésence des nationalismes régionaux :

- L'abandon de la lutte armée, notamment en Irlande du Nord et dans le pays basque parce que jugée contreproductive ;
- La promotion d'un nationalisme « ouvert », le plus souvent pro-européen ;
- Des revendications nationalistes et autonomistes, plutôt que séparatistes, qui font peur aux électeurs. Le cadre de référence est la région et non l'État en général. On défend les « gens d'ici » et non l'État ;
- Les argumentaires nationalistes sont davantage diversifiés que par le passé. Ils touchent ainsi un plus grand nombre de personnes. Les arguments peuvent être culturels : on se dit différent de l'autre de par la religion, la langue, l'ethnie... Les partisans du Brexit² insistent sur la singularité britannique vis-à-vis de l'Europe, les Écossais sur leur culture par opposition aux Anglais, les Flamands sur leur langue...

L'économie sert elle aussi d'argument : la région la plus riche ou qui se pense comme telle ne veut plus payer pour l'État (ex. la N-VA et les transferts Nord-Sud, l'Écosse et le pétrole de la Mer du Nord, le Brexit et la participation au budget européen...). Les nationalistes peuvent aussi recourir à l'argument politique en affirmant que l'ensemble le plus grand va à l'encontre des choix démocratiques des citoyens de la région. La NVA a abondamment utilisé cette idée jusqu'au moment de son accession au gouvernement fédéral en 2014. Selon elle, les Flamands votent à droite et les Wallons à gauche. Mais, vu que la Flandre est en Belgique, les Flamands subissent une politique de centre-gauche à cause du PS wallon dominant. La NVA recourt à nouveau à cet argument à la suite des élections de mai dernier. En Écosse, c'est l'inverse : les Écossais votent travaillistes alors que le Royaume-Uni est dirigé par les conservateurs... Les Brexiters ne veulent plus des mesures imposées par Bruxelles. Enfin, les nationalistes critiquent la mauvaise gestion de l'État qu'ils souhaitent quitter et se font les chantres de la bonne gouvernance. La Belgique est inefficace et irréformable, selon la NVA, tout comme l'Europe pour les Britanniques.

LE DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES ?

À partir de quel moment un peuple peut-il affirmer qu'il est indépendant ? Prenons l'exemple du Québec et des Indiens Cris. Ceux-ci ont organisé leur propre référendum en 1995, avant le référendum québécois, pour décider s'ils souhaitaient rester canadiens ou québécois, en cas de séparation du Québec. Si les Québécois ont le droit de décider de leur avenir, les Indiens Cris ont eux aussi ce droit... 94 % voulaient rester canadiens car selon eux, « Si le Canada est divisible, le Québec est lui aussi divisible ». La boîte de Pandore est alors ouverte et la fragmentation infinie.

¹ Ce dossier a été conçu à partir de la conférence de Vincent Laborderie, le 20 juin 2019 à Bastogne, dans le cadre du Présent dans l'Histoire et du cycle de cinq soirées consacrés aux nationalismes en Europe. V. Laborderie est spécialiste des nationalismes et des séparatismes d'États dans les contextes démocratiques et non-violents. Il a notamment dirigé les ouvrages collectifs *Good Morning Belgium* (2012) et *Dé blocage belge* (2014).

² Le Brexit traduit une forme de nationalisme régional : les Britanniques souhaitent quitter un ensemble plus grand, en l'occurrence l'Europe, et retrouver ainsi leur autonomie.

LES SÉPARATIONS D'ÉTATS : DIFFICILES VOIRE IMPOSSIBLES !

Depuis la décolonisation et la chute du communisme (URSS, Yougoslavie et Tchécoslovaquie), la création de nouveaux états dans un contexte démocratique est exceptionnelle. Différents facteurs rendent très difficile voire impossible la séparation d'États, ce qui explique cette rareté. En premier lieu, la difficulté de convaincre la population de se séparer, via un référendum. Les électeurs évaluent alors ce qu'ils pensent obtenir hors de l'État et ce qu'ils ont en son sein. Ils ont plutôt tendance à suivre l'adage « On sait ce que l'on perd, mais pas ce que l'on gagne ». La peur de perdre un statut juridique, de voir l'économie s'écrouler... est souvent trop forte.

L'UE, [...] ne soutiendra jamais les indépendantistes, quels qu'ils soient, contrairement à deux mythes bien ancrés dans les imaginaires.

En deuxième lieu, la volonté d'indépendance est corrélée au fait de se sentir uniquement Flamand, Catalan, Écossais... en d'autres termes à l'identité pure. En Flandre, seuls 8 % des Flamands se sentent Flamands, alors que 30 à 40 % des Écossais et des Catalans sont attachés exclusivement à leur identité écossaise ou catalane. Dans les trois cas, ces tenants de l'identité pure sont rejoints par 5 à 8 % de leurs concitoyens lorsqu'il s'agit de voter pour des partis indépendantistes. Dans le cas de la Flandre, une partie de cet électorat, à l'identité davantage mélangée, ne vote donc pas pour ces partis pour des questions d'indépendance, mais pour d'autres raisons, économiques par exemple. À tout cela s'ajoute le fait que



l'identité est très stable à l'échelle d'une vie humaine. Les changements ont lieu sur plusieurs générations. En Catalogne, une nouvelle génération a émergé, se sentant particulièrement

catalane, probablement du fait de la politique d'enseignement pratiquée les dernières années. Ce n'est sans doute pas par hasard que Théo Francken a récemment fait part de sa volonté de devenir ministre de l'enseignement en Flandre...

Enfin, en dernier lieu, il est très difficile pour un nouvel État d'obtenir la reconnaissance internationale alors que celle-ci est essentielle³. La doctrine internationale actuelle prévoit que, pour obtenir cette reconnaissance, il faut qu'un accord préalable ait eu lieu entre la région et l'État central. Il ne peut y avoir de déclaration unilatérale d'indépendance. Cette norme est indispensable au bon fonctionnement du système international actuel, dont l'unité de base est l'État. Il est fondamental de savoir qui est acteur du système pour garantir sa stabilité. Cette doctrine est également motivée par la peur du précédent. La plupart des États étant multinationaux et multilingues, chacun est susceptible de voir des minorités réclamer leur indépendance. Il ne faut donc pas que des régions, auxquelles on aurait accordé trop facilement l'indépendance, donnent des idées à d'autres... Les États se serrent les coudes face aux velléités d'indépendance.

L'UNION EUROPÉENNE ET LES SÉPARATISMES RÉGIONAUX : UNE RELATION COMPLEXE ET AMBIGÜE

L'Union européenne soutient les régionalismes et garantit le respect des droits culturels et linguistiques des régions. Elle a créé le Comité des régions, un organe officiel qui représente les régions et les collectivités locales. Les eurodéputés indépendantistes sont regroupés au sein de l'Alliance libre européenne où ils peuvent défendre les intérêts de leur région. L'UE accorde des fonds structurels aux régions afin de soutenir leur développement. Et enfin, elle applique le principe de subsidiarité : l'action publique doit être menée par l'entité la plus proche de ceux qui sont directement concernés, le plus souvent le niveau régional et local. Toutefois, l'UE ne soutient pas du tout les indépendantismes. Elle y est même franchement hostile. Son attitude vis-à-vis de l'Écosse et de la Catalogne est particulièrement significative. Dans le premier cas, malgré le fait que l'Écosse a bien préparé sa sortie du Royaume-Uni en signant des accords préalables avec celui-ci de manière à être reconnue internationalement, l'UE reste particulièrement rigide et procédurière, affirmant que des négociations, même informelles, pour le maintien de l'Écosse dans l'UE, ne peuvent avoir lieu avant la déclaration d'indépendance... L'Écosse devra donc repasser par la case « négociations » pour intégrer l'UE.

³ Le Kosovo, par exemple, n'est pas reconnu par la majorité des pays du monde et par cinq pays de l'Union européenne. Il ne dispose pas d'indicateur téléphonique et son service de poste n'est pas reconnu internationalement (pour y envoyer un colis à partir de la Belgique, il faut passer par DHL et non par Bpost). Pour s'y rendre en avion, il faut décoller d'un pays qui l'a reconnu...

Dans le second cas, l'UE n'est pas intervenue lorsque des violences ont eu lieu contre les Catalans qui souhaitent participer au referendum, qu'il s'agisse de la Commission européenne, des chefs d'États des 28 membres (hormis Charles Michel !) ou des eurodéputés. Les Catalans espéraient pourtant une médiation si le conflit avec l'Espagne atteignait un certain degré de violence. Ces deux cas montrent que l'UE, par peur du précédent et par volonté de maintenir la stabilité, ne soutiendra jamais les indépendantistes, quels qu'ils soient, contrairement à deux mythes bien ancrés dans les imaginaires.

Pour Vincent Laborderie, la Belgique fêtera son bicentenaire !

Certains affirment que le destin de l'Europe est de vider les États-Nations de leur substance au profit des régions et de devenir une Europe des régions. Le programme de la N-VA notamment prévoit la création d'une république flamande au sein d'une UE fédérale. Sauf que celle-ci n'existe pas et n'existera sans doute pas avant un bon bout de temps, la construction européenne étant à l'arrêt depuis 2005. Certains croient aussi en l'idée de l'élargissement intérieur de l'UE, tablant sur le fait qu'il existe des liens directs entre leurs régions et l'UE et donc que la reconnaissance de leur indépendance par l'UE se fera automatiquement. L'attitude de l'UE vis-à-vis de l'Écosse prouve que cette idée est un mythe total !

LA BELGIQUE : LES TROIS FREINS À L'INDÉPENDANCE

Trois freins rendent l'indépendance de la Flandre très hypothétique, voire impossible.

- La non-volonté de séparation des Flamands, avec seulement 8 % qui soutiennent cette idée⁴.
- La gestion de la dette belge qui équivaut actuellement à 100 % du PIB. Qui va accepter de prêter de l'argent à un pays en processus d'éclatement et qui risque de ne plus exister ? Et à quel taux ? Comment la Wallonie pourra-t-elle assumer sa propre dette et sa part de la dette belge ? Les experts affirment qu'elle en sera incapable alors que sa dette aura atteint 140 % de son PIB...
- Bruxelles. L'habitude est d'affirmer qu'il suffit que la Flandre



renonce à Bruxelles. La situation est beaucoup plus complexe. L'ancienne province du Brabant, actuellement divisée en trois (Brabant flamand, wallon et Bruxelles) a toujours été et reste le cœur économique de la Belgique. Il représente la part du PIB la plus importante, des milliers de personnes s'y rendent chaque jour pour y travailler... Comment faire passer une frontière au sein de cet espace

cohérent économiquement et humainement sans « tuer la poule aux oeufs d'or » ? En 1993, Tchéquie et Slovaquie se sont séparées et ont tenté d'anticiper les conséquences économiques de leur divorce en signant un traité de libre-échange. Malgré la libre-circulation des biens et des personnes entre les deux pays, on a constaté dix ans plus tard la division par quatre des échanges par rapport à la période d'avant la séparation ; les normes différentes de part et d'autres de la frontière, les freins mentaux... sont les causes principales de ce ralentissement économique.

Pour Vincent Laborderie, la Belgique fêtera son bicentenaire ! Pourtant, les politiques continuent de tenir le discours de la séparation, telle Joëlle Milquet en 2011 et son fameux « Plan B ». Il s'agit finalement d'un discours et non de la réalité.

ÉTAT ET NATION (PEUPLE) : QUELLE DIFFÉRENCE ?

- **État** : structure administrative officielle reconnue internationalement. Il s'agit donc d'une notion stable, facile à définir.
- **Nation** : ensemble d'individus se reconnaissant comme telle... Il s'agit donc d'une notion subjective et même tautologique puisque c'est la « Nation » ou le « peuple » qui décide qu'elle/il existe...

Ces deux notions sont souvent confondues, alors qu'il s'agit bien de deux réalités différentes. Les nationalistes souhaitent que les deux correspondent, mais c'est rarement le cas dans la réalité. La plupart des États, et pas seulement la Belgique et la Suisse, sont multinationaux et disposent de plusieurs langues nationales.